

Solution Assurance Emprunteur de PRÉVOIR

Une nouvelle offre simple et économique pour l'assurance de prêt, particulièrement adaptée aux besoins des professionnels du secteur médical, paramédical et des vétérinaires

PRÉVOIR, groupe d'assurance spécialisé dans la protection des personnes, présente sa nouvelle Solution Assurance Emprunteur, une assurance de prêt immobilier, personnel ou professionnel.

Cette nouvelle offre, intégrant d'office toutes les maladies non objectivables (affections disco-vertébrales, affections psychiques et psychiatriques), s'adresse à tous les propriétaires ou futurs propriétaires, et plus particulièrement aux professionnels du secteur médical, paramédical et des vétérinaires.

Solution Assurance Emprunteur leur permet ainsi de souscrire un crédit immobilier en toute simplicité et en toute tranquillité, le tout dans un rapport qualité / prix avantageux.

L'assurance emprunteur : un marché évolutif

Démarche indispensable pour toute souscription de crédit immobilier, l'assurance emprunteur permet une sécurité du propriétaire ou futur propriétaire d'une part, et de la banque d'autre part.

Il s'agit d'un marché qui a connu des évolutions importantes, au cours des 10 dernières années, en faveur de l'assuré qui peut désormais plus facilement changer d'assurance de prêt :

- **La loi Lagarde** en 2010 permettant aux assurés de choisir librement leur assurance emprunteur,
- **La loi Hamon** en 2014 permettant aux assurés de changer leur assurance de prêt sans frais pendant la 1^{ère} année d'adhésion,
- **La loi du 21 février 2017**, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, permettant aux assurés de changer leur assurance de prêt tous les ans, à la date d'échéance du contrat d'assurance.

Solution Assurance Emprunteur : une offre simple et complète permettant de faire des économies

PRÉVOIR lance sa nouvelle offre « Solution Assurance Emprunteur », une assurance de prêt permettant aux assurés de sécuriser leur emprunt et de protéger leur famille, tout en optimisant le coût global de leur crédit grâce à l'économie réalisée sur l'assurance.

Cette solution d'assurance, et plus particulièrement la formule 4, est adaptée aux besoins des professionnels du secteur médical, paramédical et des vétérinaires, Solution Assurance Emprunteur se caractérise ainsi par :

- **L'inclusion dans l'offre des maladies « non objectivables »**, comme les troubles du dos ou les dépressions. Généralement optionnelle sur le marché, cette garantie, incluse d'emblée dans le produit, apporte à l'assuré une vraie protection supplémentaire.
- **L'irrévocabilité des garanties** : quelle que soit l'évolution de sa situation, l'assuré reste toujours couvert aux conditions fixées dans le contrat initial.
- **La simplicité des démarches** : le devis, la souscription et le suivi du contrat sont dématérialisés. L'assuré dispose d'un accès simple à son dossier sur son espace sécurisé en ligne. Les démarches et la communication sont donc plus simples.

En souscrivant Solution Assurance Emprunteur de PRÉVOIR, l'assuré bénéficie également de :

- L'expertise de PRÉVOIR en prévoyance, la solidité financière du groupe et sa capacité d'accompagnement des assurés, avec notamment son réseau d'experts conseillers apportent une écoute, un conseil et un suivi de proximité lors d'entretiens à domicile.

- L'expertise de son partenaire CBP, acteur majeur sur l'assurance emprunteur (gestion d'un contrat sur 4 en France).

Une formule spécifique aux professionnels du secteur médical, paramédical et aux vétérinaires

Solution Assurance Emprunteur est une assurance de prêt immobilier : prêt amortissable, prêt à taux zéro, prêt in fine, prêt relais et crédit-bail.

Cette nouvelle offre garantit ainsi le remboursement d'un prêt si l'emprunteur ne peut plus faire face à ses échéances en cas de :

- Décès
- Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)
- Incapacité temporaire totale (ITT)
- Invalidité permanente totale (IPT)
- Invalidité professionnelle (IP), valeur ajoutée de l'offre.

Contact Presse : Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay-Cotrebil / Aurélie Fitoussi

01 60 36 22 12 – launay@bcomrp.com / fitoussi@bcomrp.com

A propos de PRÉVOIR....

PRÉVOIR est un groupe d'assurance spécialiste de la protection des personnes.

Depuis plus d'un siècle, il aide ses assurés à protéger leurs proches et à préparer leur avenir, grâce à des solutions de prévoyance, santé, retraite et épargne.

Avec 1 600 salariés, PRÉVOIR est une entreprise de taille intermédiaire.

En France, son réseau de proximité est présent dans toutes les régions pour conseiller et accompagner ses assurés.

PRÉVOIR s'attache particulièrement à protéger, face aux aléas de la vie, les foyers qui en ont le plus besoin : les ouvriers, les employés, les artisans.

Au total, en 2016, 346 millions d'euros de prestations ont été versés aux assurés de PRÉVOIR.

PRÉVOIR est un groupe familial et indépendant qui a mis la sécurité de ses clients au premier rang de ses priorités.

Sa solidité financière lui permet d'autofinancer son développement.

Le groupe gère 4 milliards d'euros d'actifs, son chiffre d'affaires consolidé est de près de 585 millions d'euros.

Son actionnariat est stable : son capital est détenu à 70 % par les descendants des familles fondatrices et à 30 % par les salariés.

La qualité de sa gestion lui vaut une notation stable depuis 10 ans : A- pour les sociétés d'assurance et BBB pour la société holding (notation Standards & Poor's).

Pour plus d'informations : www.prevoir.com